

## Le recyclage des déchets : priorité environnementale et économique

La gestion des déchets est désormais une priorité des États et des pouvoirs publics. Les sociétés développées produisent en effet des quantités toujours plus importantes de déchets solides ou liquides : emballages, postes de télévision et ordinateurs désuets, pneus, épaves de mobilier ou de voiture, peinture, solvants divers, etc. Traditionnellement, les municipalités éliminent ces déchets par enfouissement dans des décharges ou par incinération. Ces procédés soulèvent dans tous les pays de graves défis environnementaux : contamination des sols, pollution de l'air et de l'eau.

L'Irlande qui a connu ces dernières années l'expansion économique la plus rapide des pays développés est le premier producteur de déchets municipaux par habitant avec 760 kg de déchets par personne et par année en 2003. Les États-Unis occupent le deuxième rang avec 740 kg par habitant. Les États nord-européens (Danemark, Islande, Norvège) arrivent ensuite avec 700 kg. Avec près de 480 kg de déchets par habitant (2004), les Québécois se situent légèrement au-dessus de la moyenne canadienne. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le poids annuel moyen des déchets atteint 570 kg par habitant.

Globalement, le total des déchets municipaux des pays développés a augmenté de 14 % entre 1995 et 2003. En Irlande (4 millions d'habitants), l'augmentation a été de 62 %, pour atteindre un total de 3 millions

de tonnes. En Finlande (5,3 millions d'habitants), la production de déchets n'a augmenté que de 12 % durant la même période pour un total de 2,3 millions de tonnes. Par comparaison, le Québec, avec une population plus nombreuse (7,3 millions d'habitants), a produit 3,6 millions de tonnes de déchets. Pour mémoire, signalons que les États-Unis (293 millions d'habitants) ont produit 214 millions de tonnes de déchets en 2003, soit 36 % du total de l'ensemble des pays développés. En réunissant l'Allemagne (53 millions de tonnes de déchets), le Royaume-Uni (37), la France (34), l'Italie (30) et le Japon (52), on obtient un total de plus 200 millions de tonnes de déchet pour environ 500 millions d'habitants.

Le recyclage apparaît désormais comme un moyen efficace de relever le défi de l'élimination des déchets. Il est lui-même une activité économique. Il permet surtout une « gestion durable des matières premières ». Le recyclage du papier et du carton illustre ce propos : moins d'arbres abattus, moindre consommation d'énergie lors de la fabrication de papier. En conséquence, la majorité des pays se fixent aujourd'hui des objectifs de récupération et de recyclage de plus en plus ambitieux et diversifiés en termes de produits. Le rôle du recyclage croit ainsi dans les économies industrialisées en partie grâce aux mesures incitatives des autorités publiques, aussi bien en amont qu'en aval de la transformation des résidus. En 2006, le Bureau international du recyclage

(BIR) estimait que l'industrie du recyclage gérait plus de 500 millions de tonnes de déchets et employait plus de 1,5 million de personnes pour un chiffre d'affaires annuel de 160 milliards de dollars américains.

Ces activités se doivent d'être économiquement viables. Or, des obstacles technologiques, financiers et commerciaux, la nouveauté des marchés en termes d'offre et de demande et une perception négative des produits retardent leur développement. Dans un but économique-écologique, les pouvoirs publics progressistes multiplient les initiatives encourageant une croissance pérenne de ces activités aussi bien à l'étape de la récupération et du recyclage qu'à celles de la commercialisation et de l'utilisation de ces matériaux dotés d'une seconde vie utile. Pour cela, ils doivent innover, instaurer une collaboration entre ministère chargé de

l'environnement, autorités de la concurrence et organismes de normalisation des produits, seul moyen pour parvenir à équilibrer les forces sur les marchés traditionnellement occupés par des biens aux matériaux vierges afin que les citoyens-consommateurs puissent exercer des choix éclairés.

À titre d'exemple, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 vise un taux de récupération de 60 % des déchets en 2008. Un objectif loin d'être atteint (23 % réalisé seulement, données du bilan intérimaire paru en 2006) et qui doit continuer de mobiliser les autorités supralocales responsables (MRC et Communautés métropolitaines) et leurs habitants.

**Les chercheurs de L'Observatoire de l'administration publique**

**ENAP : l'Université de l'administration publique**